

COVEA - Conditions financières Bris de Glace

Nous vous informons que le GAR n'a pas souhaité négocier des conditions particulières pour 2024 dans le cadre d'un accord spécifique Renault-COVEA pour les agents non agréés.

En effet, un certain nombre d'Agents signe des accords annuels en direct avec COVEA en contrepartie d'un engagement de volume.

Et, on constate que très peu de clients assurés chez COVEA sont dirigés vers les agents non agréés.

De ce fait, il ne nous paraît pas judicieux de négocier des conditions particulières pour les agents hors accord, ce qui laisse à ces agents non agréés la liberté de fixer leurs conditions.

Ainsi dans les cas de clients qui auront fait le choix de faire réparer leur véhicule chez un Agent non agréé COVEA, **comme la loi les y autorise, (choix du réparateur voir ci-dessous), l'agent aura la possibilité d'appliquer le tarif en vigueur dans son affaire ou s'il le souhaite d'appliquer un tarif préférentiel.**

Nous estimons qu'il n'est plus acceptable d'accorder des remises impactant la rentabilité sans effort de part et d'autres.

Choix du réparateur : En décembre 2020, un nouvel article fait son apparition dans le Code des assurances. L'article L.211-5-2 renforce la liberté des automobilistes dans le choix de leur réparateur. En effet, le client n'est plus obligé d'avancer les frais de réparation si les travaux du véhicule sont effectués chez un réparateur non agréé par votre assureur.

Technicien Spécialiste VE

Certains d'entre vous nous ont interrogés sur le document Affaires E-TECH en ligne sur Renault net dans lequel il est écrit :

Les affaires non Expert E-Tech ne sont pas autorisées à intervenir sur un VE ou hybride même hors garantie, laissant entendre que les techniciens Spécialistes VE ou les Techniciens avec Habilitation électrique ne pouvaient pas intervenir dans le cadre des entretiens-usures !!

Nous avons interrogé le constructeur sur le sujet et ce dernier nous a précisé que

les agents non experts peuvent faire toutes les opérations non soumises à la déconsignation du véhicule comme l'entretien, la mécanique, l'usure, pneumatiques et autres.

Les opérations critiques et non-réalisables par les agents non-experts sont les opérations liées aux parties techniques et technologiques du véhicule à savoir : la batterie, le système haute tension, le chargeur ainsi que le moteur. Ceci est vrai pour les opérations en garantie et en commercial.

Le document sur Renault net sera modifié début d'année 2024 afin d'éviter les mauvaises interprétations.

Dysfonctionnements & Disponibilités PR (ça continue !)

Face aux remontées de terrain sur les dysfonctionnements des systèmes d'informations dans la gestion des commandes de PR, le GAR a interpellé le Constructeur afin de faire le point de la situation.

Nous vous tiendrons informés.